



Extrait du registre des délibérations
de la séance du Conseil d'Administration
du 10/06/2025

Le Conseil d'administration de la Régie des Eaux de Terre de Provence s'est réuni le mardi 10 juin 2025 à 18h00 en mairie de SAINT ANDIOL, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre SEISSON, Président de la Régie des eaux.

Etaient présents : Marie-Laurence ANZALONE, Jean-Marc BALDI, Jacques BESSON, Alain CASTEX, Thierry CLARETON, Jean-Louis DEVOUX, Louis-Pierre FABRE, Michel GAVANON, Pierre GIRAUD, Eric LECOFFRE, Patrick MARCON, Gilles MOURGUES, Christian ONTIVEROS, Daniel ROBERT, Jean-Pierre SEISSON, Marc TROUSSEL

Procurations : Jean-Louis LEPIAN (procuration à M. Thierry CLARETON), Solange PONCHON (procuration à Jean-Pierre SEISSON), Serge PORTAL (procuration à Jean-Louis DEVOUX)

Absents : Jean-Marc DI FELICE, Vincent FAURE, Pierre FERRIER, Lionel LLOBET, Marina LUCIANI-REPETTI, Isabelle MILLET, Yves PICARDA, Robert TATON

Quorum : 9	Présents : 16	Suffrages exprimés : 19	Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0
Date de la convocation : 4 juin 2025			

N° de la délibération : 2025-23

Objet : Décision modificative n°1 – Budget assainissement collectif

Des ajustements budgétaires sont nécessaires. Le détail suit :

Désignation	(1) Dépenses		(1) Recettes		Observations
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	
FONCTIONNEMENT					
D-706129 : Reversement redevance pour modernisation des réseaux de collecte	0.00 €	77 600.00 €	0.00 €	0.00 €	Solde des redevances 2024 à reverser
TOTAL D 014 : Atténuations de produits	0.00 €	77 600.00 €	0.00 €	0.00 €	
D-022 : Dépenses imprévues (exploitation)	33 102.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	Diminution des dépenses imprévues pour équilibre
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues (exploitation)	33 102.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	
R-777 : Quote-part des subvent° d'inv. virées au résultat de l'exercice	0.00 €	0.00 €	0.00 €	44 498.00 €	Reprise des subventions traitées manuellement - step PO
TOTAL R 042 : Opérations d'ordre de transfert entre section	0.00 €	0.00 €	0.00 €	44 498.00 €	
Total FONCTIONNEMENT	33 102.00 €	77 600.00 €	0.00 €	44 498.00 €	
INVESTISSEMENT					
D-020 : Dépenses imprévues (investissement)	48 021.31 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	Diminution des dépenses imprévues pour équilibre
TOTAL D 020 : Dépenses imprévues (investissement)	48 021.31 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	

Envoyé en préfecture le 17/06/2025

Reçu en préfecture le 17/06/2025

Publié le 17/06/2025

Reprise des subventions
tra ID : 013-878802396-20250610-2025_DELIB_23-BF



D-139111 : Agence de l'eau	0.00 €	11 149.00 €	0.00 €	0.00 €	
D-13912 : Régions	0.00 €	3 027.00 €	0.00 €	0.00 €	
D-13913 : Départements	0.00 €	30 322.00 €	0.00 €	0.00 €	
TOTAL D 040 : Opérations d'ordre de transfert entre section	0.00 €	44 498.00 €	0.00 €	0.00 €	
R-13188 : Subv. equip. Autres tiers	0.00 €	0.00 €	24 106.25 €	0.00 €	Transfert recette subv. SD énergie
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement	0.00 €	0.00 €	24 106.25 €	0.00 €	
R-1641 : Emprunts en euros	0.00 €	0.00 €	0.00 €	335 370.44 €	Emprunt d'équilibre
TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées	0.00 €	0.00 €	0.00 €	335 370.44 €	
D-2031 : Frais d'études	48 212.50 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	Transfert des dépenses schéma directeur énergie sur budget eau
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	48 212.50 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	
D-2111 : Terrains nus	0.00 €	25 000.00 €	0.00 €	0.00 €	Acquisition de parcelle autour de la step de CHATO + frais
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0.00 €	25 000.00 €	0.00 €	0.00 €	
D-2315 : Installations, matériel et outillage techniques	0.00 €	338 000.00 €	0.00 €	0.00 €	Augmentation des dépenses de renouvellement de réseaux pour faire face aux urgences
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	0.00 €	338 000.00 €	0.00 €	0.00 €	
Total INVESTISSEMENT	96 233.81 €	407 498.00 €	24 106.25 €	335 370.44 €	

Total Général	355 762.19 €	355 762.19 €
----------------------	---------------------	---------------------

Après avoir pris connaissance des modifications budgétaires nécessaires, après avoir entendu l'exposé de monsieur le Président, le Conseil d'administration de la Régie des eaux :

VALIDE la décision modificative selon le projet présenté.

Fait et délibéré les jour, mois et an susvisés
Pour extrait conforme,

Le Président,
Jean-Pierre SEISSON

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Régie, qui dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre, un silence de deux mois valant décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée dans un délai de deux mois au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6, greffe.ta-marseille@juradm.fr, téléphone : 04.91.13.48.13, télécopie : 04.91.81.13.87).

La délibération peut également faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant ce même Tribunal administratif.